



Jeudi 3 octobre, les personnels ont rendu hommage à Christine Renon, Directrice à Pantin qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail, avec dignité et détermination, mais à son plus haut niveau le Ministère reste sourd à la question de la souffrance au travail.

Dans un contexte marqué par la mise à mal des services publics, l'académie d'Aix-Marseille n'est pas épargnée par l'importance de ce fait : Burn out, propos suicidaires, alertes ou tentatives de suicides arrêts pour dépression, épuisement, perte de sens, ... qui concerne tous les secteurs: directeurs et directrices d'écoles, enseignants, personnels administratifs, vies scolaires,...

Enseigner est un métier dans lequel nos collègues s'impliquent pleinement. Notre métier est parfois d'autant plus éprouvant que s'y ajoutent de façon de plus en plus visible un management agressif visant à déstabiliser les repères professionnels, des injonctions hiérarchiques contradictoires et fluctuantes, des réformes incessantes et opposées, la pression aux résultats, parfois même les intimidations quant à des recours éventuels auprès des organisations syndicales. Les personnels sont placés dans une situation intenable par l'organisation du travail voulue par l'Institution elle-même. Le travail est empêché, et les personnels en pâtissent parfois jusqu'à l'irréparable.

L'Education Nationale n'assume pas son devoir de protection de la santé physique et morale de ses personnels, conformément à la loi et au code du travail. La médecine préventive est réduite à la portion congrue. Faire reconnaître les accidents de travail relève parfois du parcours du combattant

La FSU demande aux directeurs départementaux, au recteur, au ministre, de mesurer la gravité de cette situation et de prendre les mesures qui s'imposent pour que la professionnalité et l'implication des personnels soit reconnue, respectée encouragée et valorisée à tous les niveaux.

Nous exigeons de l'Administration :

- Le règlement immédiat des situations d'autoritarisme et de harcèlement moral identifiées dans des circonscriptions du premier degré et dans des établissements du second degré ou dans des services administratifs.
- un soutien effectif aux personnels confrontés aux difficultés quotidiennes, en particulier avec l'application systématique de l'article 11 du statut sur la protection du fonctionnaire.
- Le maintien des CHSCT et du paritarisme (totalité des prérogatives des CAP), piliers de la démocratie sociale dans notre Institution et instances ayant fait la démonstration de leur pertinence dans la prévention, l'alerte et la régulation des difficultés sociales et professionnelles.
- une véritable politique de santé au travail adossée à une médecine de prévention qui ait les moyens de fonctionner.

Ensemble venons exprimer ces exigences

**à Aix devant le Rectorat**  
**Mercredi 6 novembre 2019**  
**à 15h**

(pendant la réunion du CHSCT Ministériel)